

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ
VILLE DE PERCÉ

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance tenue le 1^{er} décembre 2015, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 491-2015 modifiant le *Règlement sur les dérogations mineures numéro 427-2011* afin d'augmenter le montant des frais exigibles pour une demande.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 2 décembre 2015.

**Gemma Vibert,
Greffière**